Le Courrier des Opelousas.

VOL. 7. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 16 JUILLET, 1859. No. 32.

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 16 JUILLET, 1859.

Ticket Democratique d'Etat.

Pour Gouverneur,
THOMAS OVERTON MOORE, des Rapides.
Pour Lieutenant-Gouverneur,
H. M. HYAMS, de la Nouvelle-Orléans.
Pour Secrétaire d'Etat,
PLINY D. HARDY, de la Paroisse St. Landry.
Pour Avocat Général,
T. J. SEMMES, de la Nouvelle-Orléans.
Pour Auditeur des Comptes Publics,
E. W. ROBERTSON, de la Paroisse Iberville.
Pour Trésorier,
B. L. DEFREESE, de la Paroisse Jackson.
Pour Surintendant de l'Education Publique,
HENRY AVERY, d'Est Baton Rouge.

☞ M. Flandrain, facteur de pianos, est arrivé en notre ville il y a quelques jours, et a déjà commencé les réparations qui du reste l'attendaient dans notre ville et aux alentours. Ceux qui auraient des pianos, des orgues ou des harmoniums à accorder ou à réparer, feront bien de saisir cette occasion, attendu que le séjour de M. Flandrain dans notre Paroisse sera de courte durée et ne s'étendra probablement pas au-delà d'une semaine. A ceux qui ne connaissent pas M. Flandrain, nous dirons que c'est un artiste parfait dans cette branche. Les recommandations dont il est porteur ne permettent pas d'en douter. Nous avons distingué entr'autres les noms, pour Baton Rouge du Dr. Buffington, du maj. Beale, McHatton, Aug. Duplantier, J. M. Brown, de l'Asile des sourds et muets, M. Babin, shérif, Mlle Victor, supérieure du Séminaire, du juge Favrot, et de L. Shepperd, caissier de la Banque, de Jas. B. Dungan, et David Ker, de Ste. Marie, et de M. Foltier, curé de Vermillionville. A cette liste, nous pourrions ajouter des noms recommandables de notre Paroisse, de personnes qui ont employé M. Flandrain l'année passée.

Nous n'hésitons donc pas à recommander cet artiste comme parfaitement capable, et modéré dans ses prix.

☞ En même temps que nous apprenons l'apparition d'un léger cas de rougeole importé aux Sources de Beaver Creek, nous recevons la nouvelle que le propriétaire, M. Provent, a pris des mesures pour renvoyer le malade immédiatement, et quand notre journal sera entre les mains de nos lecteurs, il n'y aura plus de danger. Cette retraite d'Eté offre tous les agréments à ceux qui sont à la recherche de la santé ou des plaisirs: Chasse, pêche, bains, &c., &c., de l'eau en abondance, quoiqu'on en dise. Il est inutile de parler de la table, Provent est un gourmet lui-même, et ne laisse rien à désirer à ce sujet.

☞ Si nous devons en juger selon les apparences, les visiteurs aux Sources de Bell-Cheney y passeront de gais et agréables moments cette saison. Trois musiciens en renom, y compris M. Tosi, le célèbre violoniste, ont passé par notre village samedi dernier, en route pour Bell-Cheney, où ils doivent passer la saison des eaux, pour l'agrément spécial des visiteurs à ces Sources. M. Patin, il semble, est déterminé à rendre cette retraite d'Eté l'une des meilleures de l'Etat.

☞ Liste des personnes arrivées aux Sources de la Pointe aux Loups, depuis le 20 juin au 5 juillet:

Onézime Boudreau et sa dame; Jos. E. Daigle; Mme Vve Eugène David et enfant; Arthur Daigle; André Nairo; Caliste Leblanc; Athanase Comeau; Robert Bruce; Félix Chacheré sa dame, 3 enfants et 2 domestiques; George McGinley; Mlle E. Chacheré; Solomon B. Harman; Louis T. Guidry; Daniel Lyons; William Hatman; F. T. Bruner; Rachel Hyah; Culbert W. Forsman; Gaspard Andrus; Stephen O. Andrus; Edmond Guidry; Josiah Johnson; Egbert Lyons; Eugène David et domestique; François Richard; Euzèbe Bourque; Ursin Miller; Charles Hébert. En tout 38 visiteurs.

(*Communiqué.*)

LES COMITES DE VIGILANCE DES ATTAKAPAS.

Mon cher éditeur,

Il y a quelques jours, je me trouvais dans votre village, au village riche, généreux et surtout hospitalier, comme le sont, du reste, tous ceux où la civilisation permet à l'homme d'estimer son prochain à sa valeur. Je venais de lire les bulletins d'une victoire française en Italie, lorsque quelques voix amies—la vôtre en était peut-être—me dirent:

"Vous allez aux Attakapas, où vous connaissez "tout, hommes et choses. Il y a là-bas, dans trois "Paroisses, une insurrection *momentanée* contre la "loi. Sous le nom de Comités de Vigilance, des "citoyens y ont organisé ce que nous appellerons "une Cour Criminelle qui juge et condamne les "bandits. Le caractère honorable des chefs de ces "divers comités nous garantit la moralité de leurs "actes; mais nous ne connaissons pas encore parfai-"tement le but, l'esprit, la portée de leurs prises "d'armes. Nous savons, d'un autre côté, que vous "avez été le premier qui ait vulgarisé ce grand "mouvement populaire. Dévoué à la cause des "comités, leur ayant donné des gages de votre dé-"vouement, vous êtes, mieux que personne, en me-"sure de nous adresser un rapport *aussi historique "que possible* sur leur organisation. Envoyez-nous "ce rapport, et peut-être nous jetterons-nous, nous "aussi, dans une insurrection momentanée non con-"tre la justice, mais contre l'indignité ou la fai-"blesse des jurés, ses premiers serviteurs."

Pour un bon citoyen ces paroles étaient plus qu'une prière; elles étaient un ordre. Je vous envoie le rapport que vous m'avez demandé. Je le diviserai en deux chapitres.

L'un sera intitulé: Le Mal.

L'autre: Le Remède.

LE MAL.

Cette première partie est la plus douloureuse à écrire, car il faut la tracer avec la pointe d'un scalpel plutôt qu'avec une plume.

Essayons.

Les sociétés, ces unités puissantes, sont comme les hommes, leurs fractions. Elles sont sujettes, comme eux, à des maladies qui les paralysent ou les dépravent. Les médecins des maladies sociales ont reçu de la loi le titre de Jurés.

Le pouvoir que la Législature leur a confié est énorme. [illegible] a donné le droit de condamner en même temps que celui d'absoudre. En ouvrant leurs mains et en laissant tomber le châtiment ou la clémence, ils font au nom des hommes ce que le [illegible] de Dieu.

La société avait donc fait du Jury un sacerdoce, un pouvoir si grand, si auguste, qu'il devait élever le cœur et l'esprit de l'homme le plus humble, pourvu qu'il écoutât parfois la voix de la conscience.

En a-t-il été ainsi?

Empruntons au Manifeste du Comité de la Côte Gelée la page brûlante qui suit, et nous y trouverons en même temps un tableau effrayant de la dépravation et de l'audace des bandits des paroisses attakapiennes et une foudroyante accusation contre le Jury de ces mêmes Paroisses.

Voici cette page:

"Citoyens, les malfaiteurs pillent, brûlent, ravagent tous les jours notre paroisse. Les agressions à la propriété sont des faits de tous les jours, de toutes les heures, nous pourrions ajouter de tous les instants. Le crime a ici une armée qui compte ses généraux, ses officiers et ses soldats.

"Comment cette armée a-t-elle pu s'organiser dans cette paroisse où les gens d'honneur sont en si grand nombre? nous allons le dire brutalement:

"Soulevons donc les plaies qui rongent notre paroisse; au point où nous en sommes, c'est faire acte de bons citoyens.

"Le Jury—cette institution conquise par la Philosophie moderne; ce tribunal créé pour protéger l'innocent comme pour écraser le coupable—le Jury a failli cent fois à sa mission.

"Oui, il a commis cent fois, à la face de Dieu et du Pays, un des crimes les plus abominables contre la société—le Parjure!

"Oui, le parjure! car en acquittant ceux que les témoignages et l'évidence déclarent coupables, le jury commet le crime nommé plus haut—crime qui le fait descendre au niveau de ceux-là même qu'il vient de rendre à la liberté!

"N'est-ce pas, Citoyens, que vous avez vu de ces acquittements rendus malgré les *témoignages et l'évidence?*

"Si cette indulgence criminelle de certains jurés n'avait fait que soustraire quelques hommes au bagne, elle eût été un scandale—mais elle n'eût pas été un crime contre la société. Mais ces verdicts, contraires *aux témoignages et à l'évidence*, avaient du retentissement dans les cœurs pervers de notre communauté. L'acquittement d'un bandit était une prime d'encouragement aux autres; l'impunité d'un coupable produisait aussitôt cent criminels.

"*Ceux qui sèment le vent récoltent la tempête*, dit l'Ecriture— notre paroisse en offre un exemple bien éloquent.

"Aussitôt que la justice commença à se trouver désarmée devant les coupables, que vîmes-nous?

"Le vol le jour, la nuit, partout, toujours! Le vol avec effraction, à main armée, ou bien commis par ruse et sans les circonstances aggravantes citées plus haut! Le vol par des esclaves poussés par des blancs, ou par des blancs sans le concours des esclaves! Le vol, d'antant plus audacieux qu'il était plus impuni!

"Chargeons-nous le tableau, concitoyens?

"Cependant les bandits formèrent bientôt une armée nombreuse, intelligente, ayant des chefs restant dans l'ombre, et des soldats prêts à faire main basse sur tout ce qui se trouverait à leur portée. Races, couleurs, noirs, blancs, tout se fondit et se groupa dans cette armée du pillage, du vol, de l'incendie. Les uns furent receleurs; les autres détrousseurs; ceux-ci acteurs; ceux-là spectateurs. Mais chacun concourut activement à l'œuvre commune. Récoltes, animaux, tout ce qui fait le bien-être des populations laborieuses de nos campagnes, tout se trouva exposé aux coups de main de ces bandits. L'incendie fut aussi employé par eux: témoin le moulin de M. Joseph Lafleur qui fume encore et dont la fumée est pour nous à la fois une menace et un avertissement!

"Pillés, incendiés, menacés dans nos propriétés, mais non dans les personnes Dieu merci! car les bandits sont trop lâches pour se poser en ennemis armés devant nous—devions-nous attendre l'action de la justice, désarmée par des hommes qui acquittent souvent même lorsqu'ils ont les mains pleines de preuves? Devions-nous charger des jurés de faire la chasse à ces bandits? Non. Nous nous sommes ralliés à la loi de *Salut Public* cette loi qui prime toutes les autres! et nous nous sommes constitués en tribunal temporaire contre les brigands."

Cette page effrayante est vraie, vraie depuis la première jusqu'à la dernière ligne. Il me serait impossible d'y rien ajouter.

Je me crois toutefois obligé de jeter un peu de lumière sur ce tableau si sombre.

Je sais le rayonnement que peut avoir un journal si humble qu'il soit; et ceux de vos abonnés qui liront cet article à distance pourraient se dire: La population attakapienne est donc bien dépravée pour qu'elle se laisse déborder par les bandits, et pour que le Jury soit l'ami ou le complice de ces bandits.

Ceux qui déduiraient cette conséquence de l'existence de ces Comités de Vigilance dans ces Paroisses commettraient une grande erreur. Ici comme ailleurs, on coudoie à chaque pas, l'honneur, la probité, la courtoisie, l'intelligence, toutes les vertus des sociétés les plus civilisées. Mais les Attakapas avaient leurs bandits comme l'Italie et l'Espagne ont encore les leurs.

En Amérique comme en Europe, le dix-neuvième siècle a encore ses lépreux.

D'où vient donc l'*indulgence* des jurés attakapiens pour le crime?

Je répondrai:

Du droit de récusation illimité laissé aux avocats.

On me dira peut-être:

C'est la loi du pays. Si vous êtes un bon citoyen vous ne devez pas faire la critique de cette loi.

A cela je répondrai qu'on a le droit incontestable de proclamer tout en la respectant, qu'une loi est mauvaise, surtout quand on est en mesure de le prouver.

Je comprends et je bénis la législation qui, tout en décrétant le châtiment voulut entourer l'accusé de toutes les garanties qui pourraient l'aider à faire éclater son innocence. Je comprends qu'elle ait voulu laisser à celui-ci toutes les avantages qu'on puisse laisser à un homme seul disputant son honneur, sa liberté ou sa tête à la société; mais le droit illimité de récusation, [illegible] avaient absolument que je ne l'ai jamais compris.

Non, je ne l'ai jamais compris, car plus les causes étaient régulières, plus j'ai vu les avocats récuser les hommes les plus purs, les plus éclairés, les plus honnêtes; de sorte qu'après avoir fait de ces hommes ce que Tarquin faisait de ses pavots, il fallait descendre jusqu'à l'échelle sociale et recruter dans la rue des jurés aussi peu à la hauteur de leur devoir que de leur serment.

Ceci est triste, mais c'est vrai.

Et à ce propos, puisque je vous écris une lettre attakapienne, laissez-moi vous citer un gouverneur attakapien:

La scène se passe à Vermillonville, un jour de Cour. On jugeait un homme chez qui on avait trouvé une *cargaison de peaux*, les unes ayant leur marque, les autres une marque contrefaite, enfin d'autres ayant une marque [illegible] brillant par son absence. J'entrai dans la salle en compagnie d'un des jeunes Créoles les plus honorables de la paroisse Lafayette. Nous assistâmes aux débats, les témoignages étaient écrasants.

—Cet homme sera condamné, lui dis-je.

—Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, [illegible]

[illegible]

Il le fut.

Quelle société malade que celle où l'on peut annoncer d'avance le verdict [illegible]

Quel [illegible] terrible [illegible] de récusation.

Cependant le mal allait toujours croissant. Le jury ne condamnait plus. La Pègre haute et basse se promenait tête levée dans les prairies et les villages des Attakapas. Le vol s'exerçait *en gros et en détail*, pour me servir d'un terme emprunté à l'argot commercial. Les bandits se livraient aussi parfois aux voluptés de l'incendie. Ils brûlaient la moitié de St. Martin et y faisaient onze victimes. Les troupeaux disparaissaient comme les héros d'Ossian dans les nuages. Le jury était plus *indulgent* que jamais. Les parjures et les faux témoins pullulaient comme le chiendent dans les clos après les pluies.

La société attakapienne était profondément malade, car jurés, juges, *Avocats de District* étaient aveugles ou *incapables de remédier au mal.*

A ces vols, à ces incendies, à ces parjures toujours prêts à se produire devant les tribunaux, à ces viols dont on montre les auteurs du doigt, à ces infamies de toute sorte, à ces attentats de tous les jours contre Dieu et les hommes, il fallait un terme.

Une explosion populaire eut lieu, un jour à la Côte Gelée, le lieu de la paroisse Lafayette le plus exposé aux aggressions journalières des brigands. Au grand désespoir de mon ami A. Olivier qui, je ne sais pourquoi, s'était fait l'avocat de gens avec lesquels Dieu merci il n'aura jamais rien de commun, le 3 février 1859, il s'est formé un comité de Vigilance sous la présidence du major Aurélien St. Julien. A. B.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA GUERRE EN ITALIE.

TERRIBLE BATAILLE SUR LES BORDS DU MINCIO.

Londres, 25 juin, à midi.— Des dépêches reçues de Paris annoncent que l'empereur Napoléon a télégraphé à l'impératrice-régente, en date de vendredi soir, 24 juin, qu'une terrible bataille avait été livrée, et que l'armée alliée avait remporté une grande victoire.

L'armée entière des Autrichiens et presque toutes les forces alliées avaient pris part à cette affaire.

Toute l'armée autrichienne était formée en ligne de bataille et occupait une étendue de cinq lieues.

La bataille a duré depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir de la journée de vendredi, 24 juin.

Les Français ont fait un grand nombre de prisonniers, se sont emparés de plusieurs drapeaux et de pièces de canon.

Dans cette terrible bataille, plus de quatre cent mille combattants se trouvaient en présence.

Une dépêche de Vienne dit que l'affaire continuait encore; mais le gouvernement autrichien n'avait pas fait connaître les détails de cette bataille.

Les rapports parvenus précédemment du siége de la guerre annonçaient que les forces autrichiennes, sur les bords de la rivière Mincio, s'élevaient à deux cent quatre-vingt mille hommes; que toutes les forces françaises, en entier, avaient passé Monte-Chiaro; qu'elles avaient poussé une reconnaissance jusqu'à Gato, et que l'armée piémontaise s'avançait sur Peschiera.

Il n'a pas été reçu d'autres détails sur cette grande bataille.

Mouvement menaçant des Allemands.—Le gouvernement prussien a demandé la permission au Hanovre de faire passer sur son territoire, trente mille hommes des troupes qui doivent se rendre sur le Rhin.

On pensait que cette proposition, étant de nature à offenser la France, la Prusse, par ce fait, se trouvera engagée dans la guerre et qu'elle se rangera du côté de l'Autriche.

On assure que la Prusse menace de prendre part à la suppression de tout mouvement révolutionnaire en Hongrie.

ADDITION AUX NOUVELLES PRECEDENTES.

Londres, 25 juin.— Le correspondant du *London Times* dit que Garibaldi et ses hommes accomplissent des hauts faits en s'emparant par surprise, de diverses positions des Autrichiens. Ils font souvent des marches de trente milles par jour, et soulèvent les populations qui viennent se ranger sous les drapeaux des libérateurs de l'Italie.

Le correspondant du *Times* à Vienne, écrit sous la date du 22 juin [deux jours avant la grande affaire] que les avant-postes des deux armées sont tellement près l'un de l'autre, qu'il ne se passe pas de jour qu'il n'y ait des escarmouches.

La dépêche de Napoléon à l'impératrice-régente, lui annonçant la grande victoire remportée par les alliés sur le Mincio, est datée de Carriano et dit que l'armée alliée a repoussé les Autrichiens et s'est emparée de toutes leurs positions, de plusieurs pièces d'artillerie et de drapeaux, et a fait de nombreux prisonniers.

Durant l'action, la canonnade était si forte, qu'on l'entendait distinctement à Vérone.

Venise.—Le bruit ayant circulé à Venise que les Français étaient entrés à Padoue et que Venise devait se rendre sous trois jours, il en est résulté de grands tumultes dans cette dernière ville; les habitants se sont empressés de mettre à leur chapeau des cocardes aux couleurs italiennes, et insultaient les soldats autrichiens. Ceux-ci ont eu recours à la crosse de leur fusil pour repousser les Italiens. Plus tard, la nouvelle a été contredite et le calme s'est rétabli.

Un bulletin sarde annonce que dans le conflit qui a eu lieu le 20, entre les troupes du Pape et les habitants de Perugian, les soldats suisses sont entrés dans la ville en foulant aux pieds tous ceux qu'ils rencontraient, et en tuant même les femmes et d'autres personnes très inoffensives. La ville a été mise en état de siége.

Des avis de Malte disent que huit navires à vapeur de guerre allaient mettre à la mer sous peu, pour se rendre dans l'Adriatique.

La journal officiel prussien, le *Preusiche Zeitung* dit que l'armée franco-sarde opère des mouvements près des frontières de l'Allemagne, et que le gouvernement prussien se considère le protecteur des intérêts de l'Allemagne.

En Angleterre et en Russie, les armements se font sur une grande échelle.

On annonçait à Paris qu'un corps d'armée de 40,000 hommes, composé principalement de régiments d'Afrique, devaient se rendre immédiatement dans l'Adriatique.

Les dépêches de Milan, confirment la nouvelle de l'approche des troupes françaises vers Valteline.

L'archiduc et le gouverneur du Tyrol sont arrivés à Nauders afin de surveiller l'enrôlement de 24,000 hommes du Tyrol et du Voravre.

Une tentative a été faite à Rome pour proclamer Victor-Emmanuel dictateur; mais le général français Guyon est intervenu et a étouffé cette tentative.

Des avis de Constantinople disent que Saïd-Pacha a été sommé d'avoir à envoyer son contingent de troupes dans la Roumélie; mais il a répondu que la politique indécise de la Porte ayant compromis l'Egypte, il avait pris la résolution de placer son armée sur le pied de guerre.

Mouvements de Kossuth.—Marseille, 22 juin.—Kossuth est parti d'ici dans la matinée du 21, pour Gênes. Il doit, nous assure-t-on, avoir une entrevue avec le roi de Sardaigne et l'empereur Napoléon à l'égard de son plan d'insurrection d'indépendance de la Hongrie; on prétend que les souverains alliés sont bien disposés et doivent prêter main-forte à la délivrance des Hongrois.

Londres, 29 juin.—Aucune opération importante n'a eu lieu depuis la grande bataille livrée le 24 juin sur les bords du Mincio, et dans laquelle les Autrichiens ont été défaits. Les détails complets de ce [illegible]

[illegible]

Napoléon, dans sa dépêche, dit que l'armée alliée a [illegible]

Les Autrichiens ont repassé le Mincio.

Le feld-maréchal baron de Hess a été nommé [illegible] de l'armée autrichienne.

Les [illegible] du théâtre de la guerre annoncent que les Français ont traversé le Mincio pour poursuivre les Autrichiens.

LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS.

M. John Jay a publié un petit volume fort intéressant sur l'agriculture aux Etats-Unis. Nous allons emprunter à la brochure que nous avons sous les yeux quelques statistiques qui donneront une juste idée des immenses ressources de notre pays.

Les Etats-Unis ont une superficie territoriale de 2,956,166 milles carrés dont 786'002 sur le versant du Pacifique, 514,416 sur le versant de l'Atlantique, 112,640 dans la région des lacs du Nord, 325,537 dans la région du golfe du Mexique, 1,217,562 dans la vallée du Mississipi.

Les deux cinquièmes de notre territoire sont arrosés par le Mississipi et ses tributaires, et la moitié est comprise dans cette zone que l'on pourrait appeler la région du milieu. Le versant occidental du continent connu sous le nom de région du Pacifique, comprend un quart de la superficie totale de l'Union; le versant oriental, ou région de l'Atlantique, en comprend un sixième; la région des lacs, un vingt-sixième; celle du golfe, un neuvième. En comprenant la région des lacs et celle du golfe dans le versant de l'Atlantique, auquel elles appartiennent naturellement, celui-ci composerait un tiers de la superficie totale.

Le Bureau du *Coast Survey* estime à 12,609 milles la longueur totale de nos principales côtes maritimes (non compris les rivages des détroits et des îles,) dont 54 pour cent sur le littoral de l'Atlantique, dix-huit pour cent sur le littoral du Pacifique, et vingt-huit pour cent sur le littoral du golfe du Mexique. En ajoutant à ce chiffre les rivages des fleuves et des rivières jusqu'au point où sont observés les effets de la marée, on obtient un total de 33,069 milles de côtes.

Dans la région bornée à l'ouest par le Mississipi et à l'est par l'Atlantique, le sol est en général d'une grande fertilité; il est au moins aussi fertile à l'ouest du Mississipi, jusqu'au quatre-vingt-dix-huitième degré de longitude, espace qui comprend les Etats du Texas, de la Louisiane, de l'Arkansas, du Missouri, de l'Iowa, du Minnesota, ainsi qu'une partie de Kansas et de Nebraska. A l'ouest du quatre-vingt-dix-huitième degré presqu'aux Montagnes Rocheuses, et de cette chaîne jusqu'à une zone étroite qui longe le Pacifique, on ne trouve guère que des déserts arides où la culture ne pourra jamais être introduite avec succès.

Un trentième seulement de la superficie totale des Etats-Unis est cultivé; un huitième en plus est occupé, mais est encore couvert de forêts. Ces terres sont réparties entre quarante Etats et territoires, divisés en seize cents comtés.

Les Etats-Unis renferment environ un million et demi de plantations et de fermes, et le nombre d'acres cultivés est de plus de 113 millions. Les terrains non cultivés représentent un total de 180,528,000 acres. Les fermes se composent d'une moyenne de 203 acres chacune et valent chacune en moyenne $2,258, avec une moyenne additionnelle de $105 représentant la valeur des instrumens aratoires, des machines, etc.

Dans la Nouvelle-Angleterre, 26 acres sur cent sont cultivés; dans le sud, 16 sur cent, dans le nord-ouest, 12 sur cent; dans le sud-ouest, 5 sur cent.

Les plantations du Sud sont celles qui renferment le plus d'acres, mais le terrain a plus de valeur dans les Etats du milieu. La valeur moyenne d'un acre dans l'Union est d'un peu plus de onze piastres. Elle est au Texas de $1. 41, de $1. 45, en Californie, de $5. 34 dans quelques Etats du Sud, de $11. 39 dans le Nord-Ouest, de $20. 27 dans la Nouvelle-Angleterre, et de $28. 07 dans les Etats du milieu.

La Louisiane et la Caroline du Sud étaient, à l'époque du dernier recensement décennal, les deux Etats qui renfermaient le plus de grandes plantations. Ainsi, sur 1858 habitations, la Louisiane en avait 206 de 1000 à 10,000 acres d'étendue; sur 9,400 plantations, la Caroline du Sud en possédait 1,400 de plus de 500 acres d'étendue, 1200 de plus de 1000 acres, et 16 de plus de 10,000 acres.

En 1850, année où fut opéré le dernier recensement fédéral, les Etats-Unis ont produit $296,000,000 de maïs, $133,000,000 de foin, $90,000,000 de blé et $78,000,000 de coton.

Ces résultats acquis à une époque où notre agriculture était encore si peu avancée, peuvent donner une idée assez exacte de ce qu'elle produira quand elle aura atteint son complet développement et que, dans tous les Etats, la partie la plus fertile du sol sera cultivée.

M. DODGE ET LA QUESTION DE CUBA.

M. A. C. Dodge, ex-ministre des Etats-Unis en Espagne, vient d'adresser au *National Intelligencer* une communication pour rectifier quelques erreurs commises par le correspondant du *Philadelphia American* et reproduites par le journal de Washington. Il s'agit des opinions qu'aurait exprimées M. Dodge au sujet de l'acquisition de l'île de Cuba par le gouvernement américain. Le correspondant en question, ayant eu une entrevue avec M. Dodge, lui avait demandé ce qu'il pensait de l'acquisition de Cuba. Celui-ci lui aurait répondu que, dans les circonstances actuelles, aucune offre, si séduisante qu'elle fût, ne pourrait décider l'Espagne à se dessaisir de sa colonie, et que d'ailleurs la proposition seule était incompatible avec l'honneur de l'Espagne.

L'ex-ministre américain à Madrid s'est empressé, comme, nous le disons plus haut, de rectifier ce qu'il y a d'inexact dans la lettre adressée à l'*American* de Philadelphie. Il ne veut pas qu'on le croie opposé à la politique du gouvernement au sujet de Cuba; il proteste contre cette interprétation de ses paroles et déclare qu'il est loin de considérer l'acquisition de la colonie espagnole comme impossible. Elle ne saurait guère s'effectuer en ce moment, il est vrai, mais le temps qui amène tant de changements, modifiera très probablement les vues du cabinet de Madrid. Pour ce qui est de l'honneur de l'Espagne, comment la proposition des Etats-Unis le froisserait-il? M. Dodge assure qu'il n'a jamais songé à soulever cette objection, soit dans ses communications à la secrétairie d'Etat, soit dans ses déclarations écrites ou verbales. Il approuve complètement la conduite tenue par M. Buchanan et croit que la question de l'achat de Cuba est une de celles que le pays, dans l'intérêt de sa grandeur et de sa puissance, devrait élever au-dessus des mesquines discussions de parti pour en faire un mot d'ordre général.

Le président, dans son dernier message annuel, a dit que les Etats-Unis devaient chercher à acquérir Cuba par voie de négociations diplomatiques, et que ce moyen était le seul qu'ils eussent le droit d'employer. Il a en outre prié les chambres de lui confier les fonds nécessaires pour faire une avance au gouvernement espagnol dès que le traité de cession serait signé et avant l'échange des ratifications. M. Dodge regrette que le Congrès n'ait pas accordé à M. Buchanan ce que celui-ci lui demandait; il regrette non moins vivement que le bill de M. Slidell ait été repoussé.

La cession de Cuba aux Etats-Unis est une question de temps, mais il est évident que moins l'opinion sera unanime dans notre pays, moins l'époque sera prochaine où nous deviendrons possesseurs de la colonie espagnole. Si nous nous divisons et que le Congrès refuse de donner au président les moyens d'agir, l'Espagne se dira naturellement que c'est un parti et non le peuple tout entier qui désire l'acquisition de Cuba, et que même si elle négociait un traité à cet égard le sénat des Etats-Unis ne le ratifierait pas.

Donc, si nous croyons sincèrement que Cuba nous soit nécessaire, ne faisons pas de son acquisition une question de parti, mais une question nationale. Si le Congrès vote tous les ans une subvention destinée à opérer le premier paiement, si nous prouvons en même temps à l'Espagne que pour arriver à nos fins, nous sommes résolus à n'employer que des moyens légitimes, si nous nous tenons toujours prêts à négocier, le cabinet de Madrid finira sans doute par comprendre que Cuba, à cause de sa position géographique, nous est indispensable, et il se décidera peut-être à nous céder sa colonie comme elle nous a déjà cédé la Floride et comme la France nous a cédé la Louisiane.

L'Espagne, d'ailleurs, comprend que Cuba, placé à une si petite distance de nos côtes, sera pour elle une source d'embarras et de dépenses, et non de profits. Les cortès, il est vrai, ont déclaré que la dignité du pays lui ordonnait de conserver sa colonie; mais ce n'est là, après tout, qu'une de ces déclarations comme en font à l'occasion toutes les assemblées délibérantes, sans qu'elles puissent engager l'avenir.

Le correspondant du *Philadelphia American* a demandé comment nous accueillerions la demande de l'Espagne, si elle nous proposait de racheter la Floride. Mais, dit M. Dodge, il n'y a aucune analogie entre les deux cas. Pour être dans le vrai, il faudrait supposer que les Etats-Unis eussent une grande île dans le voisinage immédiat de l'Espagne et presque en vue de ses côtes, dans la baie de Biscaye, par exemple; que l'Espagne y eût d'importantes relations commerciales, et que ce fût le seul point de l'Europe où l'odieux trafic des noirs fût toléré. Cette île, séparée des Etats-Unis par toute la largeur de l'Océan et touchant à l'Espagne, ne manquerait pas de devenir entre celle-ci et nous une cause de discordes. Pour y mettre fin, le gouvernement de Madrid nous proposerait enfin de la lui céder, en nous en offrant un prix fort élevé. Y aurait-il dans cette proposition si simple et si naturelle quelque chose qui pût nous atteindre dans notre honneur? Il est très probable que, placés dans la situation que nous venons de supposer, continue l'ex-ministre, nous nous déciderions à céder notre colonie à l'Espagne. Eh bien! cette situation renversée n'est-elle pas précisément celle de l'Espagne?

M. Dodge, on le voit, malgré les résistances de l'Espagne et les obstacles que la mesure rencontre en ce moment, croit que les Etats-Unis posséderont un jour Cuba, et qu'il dépend d'eux de rapprocher ou d'éloigner ce jour. Nous partageons pleinement son opinion, et nous pensons avec lui que si l'acquisition de Cuba est élevée parmi nous à la hauteur d'une question nationale, l'Espagne, frappée de plus en plus des graves inconvéniens qui s'attachent à la possession d'une colonie lointaine, se décidera, tot ou tard, à nous la céder.—*Abeille.*

BARNUM ET NAPOLEON.

Le *New York Sun* raconte de l'Empereur du *Humbug*,—c'est Barnum que nous entendons,—la plaisante histoire qui suit:

De tous les plans bizarres et audacieux qui tentèrent le génie fécond de Barnum, le plus curieux à coup sûr est celui qu'il conçut dans son dernier voyage d'Europe. Il résolut de s'emparer à tout prix du corps du grand Napoléon, et de le transporter aux Etats-Unis, pour en faire l'objet d'une exposition publique. C'était un coup d'état presque aussi glorieux et aussi lucratif que celui de décembre; il y fallait l'audace, le mystère, les ombres de la nuit et le reste. Aussi Barnum le médita-t-il longuement.

On sait qu'à Paris, l'Hôtel des Invalides, où reposent les restes de Napoléon, est occupé par les pensionnaires éclopés de l'empire Il y a là des fractions d'homme de tout âge, des débris de toute guerre, tous épris et frétillant de vénération et d'amour pour les augustes souverains auxquels ils doivent la perte d'un membre et une existence assurée. Ces vétérans sont respectés, et leur uniforme leur donne accès dans tous les édifices publics. Ils tuent le temps qui leur reste à vivre dans de longues et oisives promenades, puis rentrent dormir à l'abri des drapeaux déchirés et troués de balles, qu'ils ont conquis en mainte victoire. Pénétrer dans la chapelle de l'Hôtel, étudier le plan de l'édifice, louer des uniformes pour lui et trois Français complices de son projet, tout cela était un jeu pour Barnum; mais il fallait tout son génie pour entrer jusque dans la tombe du grand guerrier.

La dépouille mortelle de Napoléon était enfermée dans des cercueils de plomb, de zinc, d'acajou, de bois de rose. Tous les bois et les métaux avaient été mis en réquisition pour sauver ce débris de matière des injures du temps. Ces cercueils étaient placés sous un mausolée de marbre surmonté de sculptures et revêtu de bas-relief. A la tête du mausolée était une porte d'acier,—mais où en étaient les clés?

Trois mois se passèrent sans que Barnum pût découvrir l'endroit où l'on mettait ces clés. Ses frais marchaient, son orgueil était piqué au vif. Il veilla de plus près, jour et nuit, son regard yankee, toujours ouvert, parvint un beau jour à voir glisser sur ses gonds la porte mystérieuse. Un troupier fidèle s'introduisit dans le sanctuaire, épousseta dévotement le saint sépulcre, effaça pieusement les taches de moisissure qui, dans l'inexorable égalité de la mort, se permettaient de souiller la tombe du glorieux empereur, puis sortit au bout de quelques instants.

Le vieux grognard connu, Barnum en fit le siége. Ses complices français circonvinrent le vétéran, le prirent par son faible. Une nuit fixée à l'avance, l'invalide fut grisé, endormi sous le charme de la liqueur puissante, et à l'aide de clés dont l'empreinte avait été saisie furtivement les complices dérobèrent le corps du prisonnier de St-Hélène, le placèrent dans un modeste cercueil de sapin, et le remirent à Barnum qui paya largement la noble relique. Les mesures du spéculateur américain étaient prises d'avance; il avait assuré son passage sur l'*Africa*, pour lui et pour une caisse oblongue. Il ne vérifia point la livraison qui lui fut faite, sachant que quelques minutes perdues pouvaient le faire pendre haut et court. Le steamer partit, mais la vapeur ne le poussait pas assez vite au gré de Barnum. Une fois le sol américain touché et la cargaison déposée, Barnum brisa le cercueil et déchira fiévreusement le linceul. Hélas! il avait été joué. Au lieu des traits légendaires du héros du vieux monde, ce fut une momie égyptienne, vieille de quelques mille ans, qui lui sourit sous ses antiques bandelettes. Barnum était atterré.

Pourtant, comme le désespoir ne sert de rien et que Barnum est un philosophe utilitaire, il replaça tranquillement, dans la caisse de sapin, la momie qui pouvait bien avoir été quelque gloire bruyante de l'époque, un illustre Pharaon de ce temps-là. Puis il la porta dans un musée d'antiquités où il la donna comme venant en droite ligne des Pyramides.

Mais il se gardera bien de faire de cette mystification un nouveau chapître de ses mémoires.

MAC-MAHON – CANROBERT—FOREY.

Le général de division Mac-Mahon, commandant du 2me corps, est né à Autun en 1807. Il sortit de l'école de Saint-Cyr en 1825, et servit d'abord en Algérie. Il fit la campagne de Belgique en 1832, en qualité d'aide-de-camp du général Achard. Il fut promu au grade de capitaine en 1833. En 1837, il faisait partie de l'expédition contre Constantine, se distingua par une action d'éclat au siége de cette place et fut nommé chef de bataillon bientôt après; colonel en 1845, général de brigade en 1848, lieutenant-général en 1852. La campagne de Crimée a mis en évidence les éminentes qualités de ce général. On se souvient que c'est grâce à son intrépidité et à sa rare énergie que les formidables fortifications de Malakoff furent emportées. Le général Mac-Mahon vient d'exercer, avec le plus vif éclat, le commandement que la France lui a confié en Italie.— La bataille de Magenta, décidée par lui seul, lui a valu sur le champ de bataille même, sa promotion par l'empereur au grade de maréchal de France, et le titre bravement acquis de duc de Magenta.

Le maréchal Canrobert, commande le 3me corps de l'armée d'Italie. Il est originaire de Bretagne. Il fut admis à l'école de Saint-Cyr en 1823, et, depuis sa sortie de l'école, il a constamment servi en Algérie, où il a parcouru tous les grades jusqu'à celui de colonel. En 1849, la prise de Zaatcha, qui fut un fait d'armes glorieux, attira l'attention sur le jeune colonel. Napoléon, alors président de la République, distingua ce brillant officier et l'attacha à sa fortune. En 1850, il le nomma général de brigade et général de division, en 1853. Lors de la guerre d'Orient, le général fut chargé du commandement d'un corps d'armée, et, à la mort du maréchal Saint-Arnaud, il prit le commandement en chef de l'armée. On sait que des difficultés qu'il rencontra dans l'exercice de ce commandement le forcèrent à se démettre de ces fonctions. En 1856, il fut nommé maréchal de France. C'est lui qu'on représentait naguère comme mortellement blessé dans un des combats de Milan. Heureusement c'était une erreur.

Le général Forey est né à Paris en 1804. Il est élève de Saint-Cyr, où il fut admis en 1822. Il a pris part à l'expédition d'Alger; il s'est distingué comme capitaine, à Médéah. Nommé chef de bataillon des chasseurs d'Afrique en 1840, il fit de nouveau quatre campagnes en Algérie et rentra en France en 1844.

En 1848, il a été nommé général. En 1852, il fut élevé au grade de général de division; en 1854, il fut appelé à la division de réserve de l'armée d'Orient, et fut chargé momentanément du commandement des troupes de siége devant Sébastopol. En 1856, il fut placé à la tête de la première division de l'armée de Paris. Le général Forey est grand-officier de la Légion-d'Honneur depuis 1854. C'est lui le vainqueur de Montebello et cette première victoire des Français en Italie lui a valu le grand cordon de la Légion-d'honneur.

Nouvelle manière de cultiver les tomates.—Voici une manière nouvelle et améliorée de cultiver les tomates, qui est depuis peu mise en pratique au Nord et qui réussit parfaitement. Nous perdons toujours par notre vieille manière de les cultiver, au moins la moitié de nos tomates, tant par l'humidité que par l'absence de l'air, du soleil, etc., qui leur sont nécessaires. On remédie à tout par le moyen suivant:

Plantez solidement en terre un poteau de six pouces carré environ et ressortant d'environ trois pieds hors du sol; sciez par le milieu un baril vide de whisky et prenez-en une moitié que vous clouez sur le bout du poteau.—Emplissez-la de bonne terre végétale, et plantez-y un seul pied de tomate. A mesure que cette plante croîtra, son poids naturel la fera incliner sur les bords du baril puis pendre en-bas. Dès qu'un jet touchera terre, rognez-le à trois pouces du sol, ce qui en forcera d'autres de la tige principale, que vous taillerez toujours comme avant, ne permettant pas qu'un seul arrive à terre. Par ce moyen pas une tomate ne pourrit, car elles jouissent toutes d'une part égale d'air et de soleil. On est enchanté tant par la beauté que par la quantité du légume épandu en guirlandes autour de cette colonne suspendue.

Kansas.—La convention chargée de rédiger la constitution du Kansas vient de se réunir à Wyandotte. Les Républicains noirs y ont une majorité de douze voix. Ils sont bien décidés à introduire dans la charte une clause interdisant l'esclavage dans l'Etat.

Revenues.—Quelques-unes des personnes de couleur libres qui avaient émigré à Haïti, sont revenues à la Nouvelle-Orléans, la semaine passée, ne s'étant pas aussi bien trouvées des choses là-bas qu'elles l'avaient espéré, ou peut être, parce qu'elles préfèrent la Nouvelle-Orléans à tout autre endroit sous le soleil.

On demandait à un soldat connu pour sa voracité combien il croyait pouvoir manger de dindons. "Une vingtaine.—Et de pigeons? —Cinquante.—Combien donc mangerais-tu d'alouettes?—Toujours, mon capitaine, toujours."

"Jean, où est la pelle?
—Avec la pioche, maître.
—Où est la pioche?
—Avec la pelle.
—Imbecile, où sont la pelle et la pioche?
—Vrai Dieu! comme vous avez l'oreille dure ce matin! Elles sont toutes deux ensemble."

Département des Postes.—Les correspondances qui nous arrivent de Washington, dit le *Courrier des E.-U.*, font pressentir d'importantes et prochaines réformes dans le département des postes. Personne ne saurait douter de leur opportunité, après tant de découvertes successives qui ont trahi, dans les diverses branches de ce service, des abus ressemblant quelque peu à un pillage organisé. A tort ou à raison, l'opinion publique accuse, en général, les directeurs de poste eux-mêmes, de tirer de l'exercice de leurs fonctions beaucoup plus que le dernier acte du Congrès ne leur alloue. Il s'agit donc, non seulement de faire honneur à la morale publique; mais encore de réaliser d'importantes et légitimes économies pour le Trésor. A ces deux titres, nous souhaitons que la direction générale ne se laisse ni distraire, ni rallentir dans l'exécution de ses bonnes résolutions.

SERVICE ANNIVERSAIRE.

Le 28 Juillet à 9 heures du matin aura lieu dans l'Eglise St. Charles, au Grand Côteau, un Service Funèbre pour le repos de l'ame de Charles Lalonde, fils de M. Cyprien Lalonde, décédé le 20 Juillet 1858. Tous les parens et amis de la famille sont priés de vouloir bien y assister.

9 Juillet 1859.—31—3f.

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. LAFAYETTE CALDWELL comme candidat à la place de Commissaire des Terres Marécageuses du Second District. L'élection aura lieu en Novembre prochain. [23 av 1859

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. Thomas S. Hardy Jr., du Grand Coteau, est candidat pour Représentant à la Legislature, sujet à la décision de la Convention Democratique de Paroisse.

Atchafalaya 9 Juin 1859.
A l'éditeur du Courrier des Opelousas.
Veuillez annoncer que M. John J. Morgan a consenti à se laisser porter comme candidat pour une réélection comme représentant à la Législature, sujet au choix de la Convention Démocratique de Paroisse. SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. E. Girard, de Lafayette, comme candidat pour Avocat de District du 15me District Judiciaire, à l'élection de Novembre prochain. [21 mai 1859

☞ ALBERT DEJEAN est candidat Indépendant pour la place de Greffier de la Cour de District de la Paroisse St. Landry. L'élection aura lieu en Novembre prochain. [12 fév 1859.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. L. V. CHACHERE, titulaire actuel, comme candidat à la place de Shérif de la Paroisse St. Landry, à l'élection de novembre prochain. [2 avril 1859

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que M. Pierre Mouillé est candidat pour la place d'Assesseur, à l'élection de Novembre prochain.
7 Mai 1859.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. Villeneuve Joubert comme candidat à la place d'Assesseur pour la Paroisse St. Landry. L'élection aura lieu en Novembre prochain.

CONCERT ET BAL.

M. TOSI, assisté de plusieurs artistes, donnera un Concert suivi d'un Bal, aux *Variétés*, aux Opelousas, le Lundi, 25 Juillet courant.
Entrée, - - - - - $1 00
Opelousas, 16 Juillet 1859.

Favorisez l'industrie domestique.

Le soussigné saisit cette occasion pour informer le public qu'il a en main et manufacture journellement toute sorte de Selles, Harnais, Brides, et autres articles de ce genre généralement en vente dans les magasins de son métier, rue Maine, presque vis-à-vis du magasin de Kaufman & Cie., aux Opelousas, où le public trouvera constamment de la selle et du harnais les plus communs aux plus élégants qu'on puisse fabriquer dans l'Etat. Il sollicite l'encouragement du public, déterminé qu'il est de satisfaire tout le monde, tant sous le rapport de ses articles que sous celui de leur prix.
GEORGE PULFORD.
Opelousas, 16 Juillet 1859.

$50 de Récompense!

PARTI MARRON de l'habitation du soussigné, à la Prairie Laurent, Paroisse St. Landry, le 5 Juin dernier, un nègre nommé JAMES BRABIN ou GLOVER, âgé d'environ 22 ans, couleur griffe foncée, 5 pieds 8 pouces de haut; parlant l'anglais seulement. Ce nègre a été acheté le 31 Mai dernier, de Jonathan M. Wilson, à la Nlle-Orléans.

La récompense ci-dessus sera accordée à quiconque me ramènera ce nègre, ou vingt-cinq piastres à quiconque le logera en prison et m'en informera.
LUD. LASTRAPES.
St. Landry, 16 Juillet 1859.

AVIS.

Ceux qui peuvent devoir au soussigné, soit pour loyer d'esclaves ou autrement, sont avertis de n'avoir à payer qu'au soussigné, ou sur un ordre écrit par lui, autrement ils seront sujets à payer deux fois.
JOSEPH ROUX.
Washington, 16 Juillet 1859—7f

AVIS.

Tous ceux qui ont des réclamations contre la Succession de feu Antoine Arnaud fils, sont priés de les présenter au soussigné ou à James M. Porter, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis.
ROBERT H. LITTELL,
Administrateur.
Opelousas, 2 Juillet 1859.

A vendre a l'amiable.

Six TERRAINS situés dans la ville des Opelousas et se joignant les uns les autres, convenables pour établir une résidence. Ces terrains seront vendus à bon marché pour du comptant. ☞ Pour plus amples informations, s'adresser à l'éditeur du Courrier des Opelousas. [18 Juin 1859.

Tout récemment reçu a la **Pharmacie des Opelousas:**
2 doz Yellow Dock et Salsepareille du Dr. Guysot;
2 doz Salsepareille de John Bull;
4 doz Salsepareille de Sands et de Townsend;
12 doz Tricopherous de Barry;
3 doz Teinture Dépurative du Dr. Meng;
4 doz Ongent de Gray;
2 doz Moutarde de Cincinnati, en bouteilles;
6 doz Moutarde du Kentucky, en boites ferblanc,
et à vendre par P. LEONCE HEBRARD.
Opelousas, 21 Mai 1859.

JOSEPH LEER,

Marchand de meubles de tous genres, en gros et en détail, rue du Pont, Washington, Lne. [25 Juin 1859.